académie Guyane

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

MODE D'EMPLOI du PLAN ACADEMIQUE DE FORMATION 2011-2012

Etape 1 : Choisissez le Plan Académique de formation qui vous concerne :
Dans le premier menu apparaissent les 4 PAF

- **1er degré**
- **2nd degré**
- **IATSS**
- **Encadrement**

Etape 2 : Choisissez ensuite en fonction de votre **circonscription (1er degré)** ; votre **filière** ou votre **discipline (2nd degré)** ; ou votre **catégorie** dans le cas de personnels chargés de l'administration.

Etape 3: Votre consultation sera guidée par les **3 axes** suivants :

Axe 1 : **Accompagner l'entrée dans le métier**
Axe 2 : **Actualiser, développer les compétences**
Axe 3 : **Evolution de carrière**

Etape 4 : chacun des axes appelle le choix entre plusieurs **orientations stratégiques**. Celles-ci correspondent aux thématiques générales du plan, par exemple : « **familiarisation avec les méthodes de travail** » ou « **accompagner les évolutions des pratiques transversales** ».

Etape 5 : La liste des formations disponibles *pour chaque orientation stratégique contenue dans chaque axe du plan académique de formation* **apparaît sous la forme du titre des modules proposés**. Cliquez sur l'icône correspondant dans la colonne « télécharger » pour visualiser la fiche technique décrivant le module de formation choisi.

Etape 6 : La formation ne retient pas votre attention : vous fermez la fenêtre de présentation de la fiche et passez à un autre titre de la liste.
Si le module de formation vous intéresse : vous cliquez sur l'icône « ajouter au panier ».
La fiche technique de la formation restera alors en mémoire dans votre ordinateur (le temps de votre connexion) et vous aurez la possibilité, au terme de votre consultation, d'imprimer les fiches techniques des modules que vous aurez retenus.

ATTENTION CETTE IMPRESSION NE VAUT PAS INSCRIPTION DE VOTRE CANDIDATURE AUX MODULES DU PAF :

CELLE-CI DEVRA **OBLIGATOIREMENT**

ETRE SAISIE DANS L'APPLICATION GAIA POUR ETRE PRISE EN COMPTE

Etape 7 :

- **Cliquez sur l'icône de GAIA** (application nationale d'inscription aux PAF) et suivez les instructions d'inscription contenues dans GAIA.

ATTENTION ! Vérifiez bien que vous êtes sur le PAF qui vous correspond !

« Académie de Guyane » ouvre les PAF 2nd degré, IATSS et encadrement

« Guyane (973) » ouvre le PAF 1er degré

- **Cliquez sur le menu « inscription individuelle** », vérifiez vos coordonnées. (Si GAIA vous propose plusieurs choix, cliquez sur celui qui concerne vos coordonnées à jour) puis allez sur « suivant ».
- **Choisissez le menu d'inscription au PAF qui vous concerne.**
- **Entrez l'identifiant du dispositif** qui se trouve en regard de chaque intitulé des modules que vous avez choisis (les identifiants se présentent sous la forme 11A033*0000*).Cliquez sur « suivant »
- **Vous obtenez le dispositif choisi : identifiant et intitulé**. Cliquez sur l'intitulé.
- **Recherchez dans la liste des modules** celui qui correspond au module choisi. Cliquez sur le titre du module et éventuellement sur les groupes ou périodes que vous désirez.
- **N'oubliez pas de choisir dans le menu déroulant le « motif** » de votre inscription. Cliquez sur « suivant ».
- **Indiquez l'ordre de préférence des modules choisis.**
- **VOTRE INSCRIPTION EST VALIDEE dès lors que GAIA vous donne une Clé sous la forme d'un numéro à 5 chiffres.**

ATTENTION : notez consciencieusement ce numéro après validation de votre inscription, lui seul vous permettra d'accéder de nouveau à GAIA et de suivre les étapes de la validation définitive et du suivi administratif de votre formation.

Note importante :

Tous les modules de formation sont ouverts à candidature*. Ne vous préoccupez donc pas du type de candidature inscrit sur la fiche, quelque soit la mention qui y figure,* ***VOUS POURREZ VOUS PORTER LIBREMENT CANDIDAT A CETTE FORMATION.***

De plus, vous ne rencontrerez ***aucune limitation*** *dans le nombre des modules de formation sur lesquels vous souhaitez porter votre candidature.*

Cette démarche volontaire est importante pour favoriser l'élaboration d'un plan de formation au plus près de vos aspirations.

Etape 8 : votre candidature ne vaudra inscription définitive qu'après une procédure de validation effectuée par le chef d'établissement, l'inspecteur ou le chef de service ou de division dont vous dépendez.
Cette validation portera sur les critères suivants :

- Opportunité de votre candidature en regard de vos missions,
- Nombre de candidatures en fonction des moyens disponibles pour la mise en œuvre de la formation
- Contraintes et nécessités du service.
- La prise en compte des formations auxquelles vous avez déjà participé dans le cadre du PAF les années précédentes et l'assiduité dont vous avez fait preuve.

Autres précisions utiles

Les inscriptions individuelles seront ouvertes dans GAIA du 5 septembre au 12 octobre 2011.
Les inscriptions définitives seront effectives le 21 octobre.
Vous serez donc informé des décisions à partir de cette date.

Le site de présentation du PAF est destiné à rester ouvert toute l'année.
Les personnels seront régulièrement informés des nouvelles formations qui se mettront en place ainsi que des modalités d'inscription.
Le PAF en ligne est un outil interactif.
Nous resterons ainsi à votre écoute pour toute suggestion, soit en termes d'organisation de l'offre, soit sur des thématiques ou des contenus de formation qui vous paraîtraient devoir figurer au PAF de cette année scolaire ou l'année prochaine.

En cas de problème d'inscription ou de pour toute suggestion utile, contactez :
laurent.mussard@ac-guyane.f